

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
10 FEVRIER 2020

Le dix février deux mil vingt, à 20 heures 00, le Conseil municipal de la commune de CRAS, dûment convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Nicole DI MARIA, Maire.

Date de la convocation : 30 janvier 2020

Etaient présents : DI MARIA Nicole – WATRE Didier – MARTOIA Guido – CHEVAL Bénédicte – VEYRET Gérard – CHARRIN Andrée – CROS Geneviève – DELACOUR Jean-Marie – DEPLANTES Françoise – GUILLERME Sandra – MATT Alexandre.

Etaient représentés :

Absent(s) excusé(s) :

A (ont) été nommé(e) (s) secrétaire(s). DEPLANTES Françoise

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour du conseil municipal et demande la validation du dernier compte rendu.

2020-01 : COMPTE DE GESTION 2019 COMMUNE:

Madame le Maire prend connaissance du compte de gestion de l'exercice 2019 de la commune de Cras dressé par Monsieur le Receveur Municipal. Le conseil municipal, considérant que les écritures du compte administratif 2018 et celles du compte de gestion sont identiques, approuve le compte de gestion 2019.

2020-02 : COMPTE ADMINISTRATIF 2019 COMMUNE :

Monsieur Didier WATRE, adjoint aux finances, présente au vote le compte administratif 2019 au Conseil Municipal et rappelle que la somme de 63 400.00€ a été prélevée du fonctionnement et affectée en investissement sur l'exercice 2019. Le compte administratif peut se résumer ainsi :

Fonctionnement :

Dépenses : 287 034,69 €
Recettes : 344 582,77 €
Résultat 2019 : 57 548,08 €
Reprise 2018 : 236 482,48 €
*Affectation : 40 213,00 €
Clôture exercice 2019 : 253 817,56 €

Investissement :

Dépenses : 121 458,82 €
Recettes : 96 255,26 €
Résultat 2019 : - 25 203,56€
Reprise 2018 : - 36 192,56 €
Clôture exercice 2019 : - 61 396,12 €

RÉSULTAT DE CLÔTURE : 192 421,44 €

2020-03 : VOTE DES TAUX D'IMPOSITIONS :

Madame le Maire présente au conseil municipal les taux d'imposition qui correspondent à l'année précédente et le budget primitif 2019. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers, décide de ne pas modifier les taux d'imposition en vigueur.

2020-04 : AFFECTATION DE RÉSULTAT :

L'excédent de fonctionnement constaté au compte administratif de l'exercice 2019 s'élève à 253 817,56 €. Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget primitif 2020 la somme de 63 400.00 € en section d'investissement (compte 1068).

2020-05 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 :

Madame le Maire demande à M. Didier WATRE 1^{er} adjoint en charge des finances de présenter au conseil municipal le budget primitif 2020 pouvant se résumer ainsi : 547 952.00 € en section de fonctionnement et 324 166.00 € en section d'investissement. Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des éléments financiers, adopte le budget primitif 2020 présenté.

2020-06 : RENOUVELLEMENT CONTRIBUTION CENTRE MEDICO SCOLAIRE

Madame le Maire rappelle au conseil municipal que la commune participe, annuellement, aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire de Voiron pour les enfants scolarisés à Cras.

2020-07 : PARTICIPATION AU PROFIT DE L'AMICALE.COM

Mme le Maire rappelle au conseil municipal que l'association Amicale.com demande, chaque année, une participation aux frais d'adhésion au CNAS pour les prestations sociales versées aux agents communaux et également une participation pour l'arbre de Noël.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
10 FEVRIER 2020

2020-08 : CONVENTION FOURRIERE ANIMALE

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de convention entre la Saint Marcellin Vercors Isère Communauté et les communes du territoire pour une prestation de capture et de recueil des animaux errants est proposé par le groupe SACPA. Cette proposition financière définit un coût de prestation annuelle par commune en mutualisant des coûts avantageux en fonction du volume de communes intéressées. Pour la commune, cette participation forfaitaire s'élèverait à 418,97 soit 0.929€ HT/an/habitant. Le conseil valide la proposition à l'unanimité.

2020-08 : FERMETURE CLASSES ; Section Enseignement Général et Professionnel Adapté

Le Maire expose aux membres du conseil municipal la décision du Rectorat de Grenoble de fermer des classes de SEGPA au collège Le Vergeron à MOIRANS. Sachant que les classes de SEGPA permettent un accompagnement adapté aux élèves en difficultés scolaires, il est possible de vérifier le bien -fondé de cette filière. Les effectifs sont complets et les taux de réussite excellents puisque depuis 2 ans, 100 % des élèves scolarisés à MOIRANS ont obtenu leur DNB PRO et leur 1^{er} vœu d'orientation.

Cette annonce de fermeture n'est pas acceptable. En effet, il n'y a pas de solution de repli pour les enfants de notre secteur de collège, compte-tenu du fait qu'il n'existe pas de moyen de transport pour acheminer les enfants issus de nos communes vers les classes de SEGPA de RIVES ou COUBLEVIE. Les enfants concernés ne pourront donc plus bénéficier d'un enseignement adapté proche de leur domicile. Après information, le conseil municipal décide de s'opposer unanimement à cette mesure incompréhensible et sollicite le Rectorat pour un retrait de la dite mesure.

La séance est levée à 22 heures 30

Le Maire,
Nicole DI MARIA

